

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de ROYAN
27 NOV 1968
N° COURRIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 1968

OBJET :

68145

Règlement des
frais de Me
GEOFFROY :
expropriation
cimetière

Le quinze novembre mil neuf cent soixante huit, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 9 Novembre 1968.

ETAIENT PRESENTS : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, NAULIN, BOUCHET, BOUDEY, GACHET, POUGET, BROTEAU, VULTAGGIO, OSQUIGNIL, REIX, TETARD, STIPAL, NARTEAU, CAMBLONG.

REPRESENTEE : Mme BIDEAU par M. MATRAS.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Me GEOFFROY, est intervenu pour signifier l'ordonnance d'expropriation à un certain nombre de propriétaires en vue de l'implantation du nouveau cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'état de frais présenté par Me GEOFFROY,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du
12 novembre 1968.

DECIDE :

- de régler à Me GEOFFROY René Maurice, 5 place du Portique, C.C.P. BORDEAUX 595-29 la somme de 126,30 correspondant à ses frais dans les interventions auprès de plusieurs propriétaires pour la réalisation du nouveau cimetière.
- d'imputer la dépense correspondante au Budget 1968 chapitre 964 article 665.

TOTAL

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Sous-extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le _____
Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature]

9 6 NOV 1968